

de maïs, il nous faudra partir de l'hypothèse qu'il en sera à peu près de même pour les autres produits, même si nous n'avons pas suffisamment de données corroborantes. C'est une estimation par assimilation de la production du canton.

M. Funk: Monsieur le président, j'ai posé deux questions au ministre, peut-être a-t-il oublié la première. Quand nous aurons examiné toutes les données, comme il se doit, et que les voies d'appel seront épuisées, s'il est possible de démontrer que des personnes ont subi de graves pertes financières sans qu'il en soit de leur fautes, est-ce que le ministre envisage de créer un mécanisme qui assure au moins une prise en compte sympathique de cette situation? Franchement, je m'en voudrais d'avoir à dire tant pis pour eux.

M. Mayer: Monsieur le président, je répète que nous en sommes à la précision du canton, qui mesure six milles sur six. Nous avons des comités d'examen en place pour nous occuper des municipalités, examiner les données et vérifier qu'elles sont représentatives. S'il y a par exemple des cas individuels qui ne sont pas couverts par l'assurance-récolte, ce qui fait qu'ils ne figurent pas dans la base de données générales, et qui ont une certaine incidence sur le rendement global du canton, les comités d'examen en tiendront compte.

Je ne veux pas susciter de faux espoirs. Il peut se révéler pas mal difficile de s'occuper de fermes individuelles. Je répète qu'une fois qu'on aura vu les données globales, je pense que la plupart des gens seront très satisfaits de cette procédure. Nous pourrions identifier beaucoup de ces cas. S'il y a des cas particuliers, nous ferons de notre mieux pour nous en occuper. Mais je demande au député de comprendre que nous ne pouvons pas examiner le cas de chaque ferme une par une. Le député de Lambton—Middlesex prévoit qu'il y aura environ 130 000 cas, d'après nous, il y en aura entre 120 000 et 130 000. Certaines moyennes ne sont peut-être pas exactes, mais je pense qu'elles reflètent la situation assez fidèlement et qu'il n'y aura pas un grand nombre de plaintes.

M. Taylor: Je veux revenir sur la réponse que le ministre vient de donner à mon collègue. Quels conseils donne-t-il à chaque agriculteur? Doit-il communiquer avec les municipalités afin de discuter de chaque réclamation, et est-ce que la municipalité en cause va en discuter avec le comité d'examen? Est-ce bien la procédure?

Les crédits

M. Mayer: Oui. Nous allons expédier des trousseaux à toutes les municipalités afin qu'elles sachent la marche à suivre. Nous allons procéder comme dans le cas des comités d'examen qui ont examiné la question des grains de provende aux victimes de la sécheresse. Voilà la procédure.

M. Taylor: Dans sa réponse à mon collègue, le ministre a dit qu'il n'y aurait pas de cartes cette fois-ci. Quand on a annoncé le programme la première fois, on avait distribué des cartes avec des carreaux gris pâle, gris un peu plus foncé et gris foncé. Chaque agriculteur pouvait ainsi savoir s'il était admissible au financement en vertu du programme initial, ou s'il aurait à attendre le paiement en vertu du programme final, ou encore s'il ne recevrait rien du tout.

D'après le ministre, il n'y aura pas de cartes, seulement des listes. Comment un producteur pourra-t-il savoir si sa ferme est incluse dans ce deuxième volet?

M. Mayer: Ce sera indiqué par municipalité et par canton ainsi que par récolte dans chaque municipalité. Il pourrait y avoir six ou sept récoltes par canton. Ce serait très difficile d'indiquer tout cela sur une carte. Nous avons décidé que des listes seraient la meilleure façon de le renseigner. Le producteur pourra se les procurer aux bureaux de représentants agricoles, aux bureaux municipaux, aux bureaux des services agricoles de district et aux bureaux de comtés en Ontario. Tous ces renseignements figureront sur la liste. Je crois que ce système sera beaucoup plus pratique et intelligible pour les producteurs que les cartes qui servaient uniquement à calculer un montant global provisoire, peu importe la culture.

Le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 2 est adopté.)

Article 3—Objet et incidence de chaque crédit

M. Althouse: Les observations du ministre m'inspirent quelques questions. En effet, le ministre a dit ne pas comprendre pourquoi tant de producteurs n'avaient pas rempli de formule de demande. Je ne saurais lui expliquer pourquoi, mais je sais que parmi les quelques centaines de producteurs qui ont présenté en retard leur demande de participation au programme spécial canadien pour les grains qui a pris fin l'an dernier, il y en a certains qui ont dû se trouver un emploi à l'extérieur de leur exploitation agricole et qui ont reçu les documents pertinents seulement après la date limite de présentation des demandes. C'est pourquoi ils ont présenté leur demande en retard.